



Renonciation succession héritage parents

Par **blachere christian**, le **08/06/2017** à **19:02**

Bonsoir

Ma mère est décédée en janvier dernier, mon père est décédé en 2011. Nous sommes 5 frères et 2 d'entre eux refusent tous les courriers du notaire et de payer les factures restantes, la succession concernent deux biens immobiliers en Italie. Nous n'arrivons pas à communiquer ni même par l'intermédiaire du notaire. Ils refusent les courriers recommandés et nous allons vers une procédure de justice. Je souhaite effectuer une renonciation de succession mais le notaire n'est pas très précis dans ses explications concernant les conséquences pour mes enfants, à part me dire que c'est eux qui héritent à ma place si la situation se débloque.

Je souhaite savoir si mes deux enfants qui sont majeurs, dont un marié, héritent aussi des dettes, des frais de succession. Je ne veux pas reporter le problème sur eux.

Merci pour vos conseils et réponses
cordialement

Par **Visiteur**, le **08/06/2017** à **21:08**

Bonsoir,

Vos enfants héritent à votre place, à eux de renoncer à leur tour.